

Renaturation du ru de Moÿ-de-l'Aisne Commune de Moÿ-de-l'Aisne

Compte-rendu de la réunion de chantier 14 juin 2018

Lieu :	Place de l'église, 02610 Moÿ-de-l'Aisne
--------	---

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprises :
Syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaises	Union des Syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques	Lot 1 : FORETS & PAYSAGES Lot 2 : ETS MASCITTI NINO

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Absent	Excusé
Jean-Michel MACHU	Président du syndicat de l'Oise aval axonaise	X		
Maurice THUET	Vice-Président du syndicat de l'Oise aval axonaise			X
Nabil AIDI	Vice-Président du syndicat de l'Oise aval axonaise			X
Thierry DESMAZES	Vice-Président du syndicat de l'Oise aval axonaise	X		
Annie FERRIERE	Déléguée au syndicat et riveraine du ru de Moÿ	X		
Jacques MASSON	Vice-Président à la CC du Val de l'Oise			X
Fabrice DELZENNE	DGS à la CC du Val de l'Oise			X
Moussa TOURRE	Entreprise CITRA			X
Rachida TEDJANI	Entreprise CITRA			X
Sébastien LAURENT	Entreprise Forêts & Paysages	X		
Geoffrey PACAUD	Union des syndicats de rivières	X		
Michel-Bernard MARTINEZ	DDT de l'Aisne			X
Claire DELANGE	Agence de l'eau Seine-Normandie			X
Martin DUNTZE	Fédération de Pêche de l'Aisne			X
Jean-François ALAVOINE	Agence Française pour la Biodiversité			X

Etaient également présents les personnes riveraines du ru suivantes :

- Michel FERRIERE
- Henri DEVILLE
- Ginette RABBACHIN
- Serge BEAUDELLOT

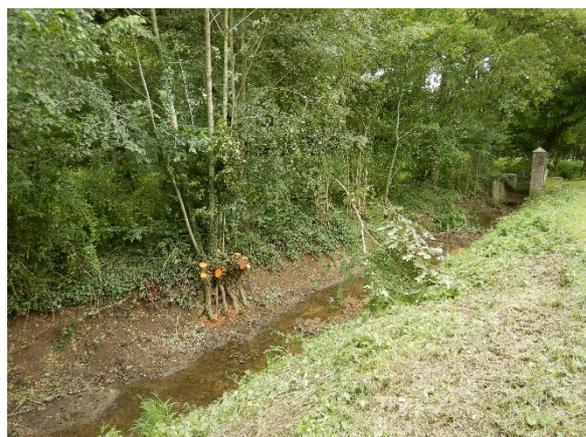
Cette réunion concerne les travaux de renaturation du ru de Moÿ entrepris par le syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise sur la commune de Moÿ-de-l'Aisne et qui ont débuté semaine 23. Ces travaux, déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2017, ont été confiés à l'entreprise FORETS & PAYSAGES (59) pour le Lot 1 (renaturation du ru) et l'entreprise MASCITTI NINO (02) pour le lot 2 (remplacement du passage busé).

AVANCEMENT :

L'entreprise Forêts & Paysages a réalisé le débroussaillage de l'ensemble du site jusqu'à la confluence avec le bras de l'Oise au cours de la semaine 23, ainsi que l'élagage et l'abattage des arbres problématiques.



Débroussaillage et élagage sur la partie amont



Débroussaillage et élagage sur la partie aval

Suite à cette réouverture du lit, un constat d'huissier a pu être réalisé afin de définir l'état des berges et infrastructures attenantes avant la réalisation des travaux.

Les foyers de renouées asiatiques (espèce exotique envahissante) ont été maintenus en état et seront traités différemment afin de les contenir et limiter leur prolifération.



Suppression de la haie de thuyas sur la partie aval



Foyers de renouées asiatiques

L'entreprise a commencé à reprofiler le lit et les berges sur les 60 premiers mètres du secteur amont. Afin d'obtenir une pente moyenne pour le nouveau lit de 0,15 %, un décapage de 60 cm au niveau du fond du lit a été réalisé. Les travaux se font à l'aide d'une mini-pelle d'1,5 tonnes directement dans le lit du cours d'eau.

Ce secteur très resserré ne permet pas de recréer des berges en pente douce avec des banquettes d'hélophytes. Afin de garantir la stabilité des murs et grillages présents en haut de berge, un profil en « V » a été retenu.



Travail de la pelle d'1,5 t directement dans le ru



Profil en V avec décapage du fond du lit

A REALISER :

Les travaux de reprofilage du lit vont se poursuivre au cours des prochains jours. En ce qui concerne le secteur amont, juste après la diffluence entre le bras de l'Oise et le ru, la rive gauche sera davantage décapée afin d'élargir le lit et adoucir la pente. Les talus seront aplanis puis ensemencés avec un gazon spécial berge afin de les stabiliser durablement.



Secteur à décapier et lit à élargir



Amas de détritits à évacuer

Les déchets et gravats présents en rive droite seront retirés et évacués afin de pouvoir travailler et stabiliser les berges. La haie de thuyas sera également coupée.

Information aux riverains

Il est strictement interdit de jeter et d'accumuler des déchets verts, gravats ou détritits domestiques sur les berges ou dans le lit des cours d'eau. Cet acte est considéré comme une infraction grave (article L216-6 du code l'environnement) et peut être condamnable par les services de la Police de l'eau de la DDT de l'Aisne.

Pour rappel, le ru est cadastré sur l'ensemble de sa longueur et la parcelle, sur laquelle se trouvent les amas de déchets entreposés par le ou les riverains, appartient à la commune de Moÿ-de-l'Aisne.

Les travaux de reprofilage du lit des berges se poursuivront les prochains sur la partie aval. Là où les conditions le permettent, l'entreprise créera un lit sinueux avec des méandres plus prononcés au niveau des zones sans enjeu. Les banquettes de terres seront placées préférentiellement en pieds de murs afin d'éviter toute déstabilisation.



Lit sinueux à créer



Banquettes en pieds de murs et reprofilage de la berge

REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Le chantier aura une durée prévisionnelle de 1,5 mois. Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le projet de renaturation du ru de Moÿ-de-l'Aisne, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
 - Sébastien LAURENT – Entreprise Forêts & Paysages 07.76.01.80.28
 - Geoffrey PACAUD – Union des syndicats..... 03.23.20.36.74
 - Jean-Michel MACHU – Président du syndicat de l'Oise aval axonaise : 03.23.56.43.75

COUT ET FINANCEMENT

Le coût des travaux est de **83 471.70 € H.T**, répartis de la façon suivante :

- **Lot 1** (renaturation de cours d'eau) : **68 671.70 € H.T**
- **Lot 2** (remplacement du passage busé) : **14 800,00 € H.T**

La réalisation de ces travaux est possible grâce au soutien financier à hauteur de 80% de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Les 20 % restant sont financés par le syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise.



LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

La prochaine réunion est prévue le **jeudi 21 juin à 9H30**, place de l'église, 02610 Moÿ-de-l'Aisne.

Le service technique,